

Chirurgiens-dentistes



La formation des chirurgiens-dentistes à la radioprotection des patients vient d'être entièrement repensée. Objectif : être plus en phase avec la profession.

Créée en 2004 mais obligatoire seulement depuis 2009, la formation des chirurgiens-dentistes à la radioprotection des patients est valable pendant dix ans. Les professionnels doivent donc la renouveler périodiquement. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) vient de remanier en profondeur le programme de cette formation pour la rendre plus opérationnelle, et homogénéiser sa durée et les thèmes abordés.

Concrètement, la nouvelle formation comporte une partie en e-learning d'une durée de cinq heures et une partie « présentielle » de trois heures, largement axée sur la pratique, comme par exemple exploiter au mieux les clichés radiologiques ou encore améliorer la qualité des examens tout en maintenant une exposition minimale. Toutes les parties de l'ancien programme portant sur les bases physiques des rayonnements et leurs interactions avec la matière ont été supprimées.

Avec ce nouveau module, l'ASN espère impulser une culture de la radioprotection afin de renforcer la sécurité des patients en justifiant les expositions aux rayonnements ionisants et en optimisant les doses à délivrer aux patients.

Cette nouvelle formation s'appliquera à la parution en 2016 de

la mise à jour de l'arrêté de 2004 qui a mis en place cette formation. Mais les organismes de formation sont incités à dispenser la nouvelle formation dont le guide professionnel et le programme ont été validés par l'ASN dès à présent.

© 2015 Les Echos Publishing